

Lettre ouverte des professeurs documentalistes de l'Académie de Montpellier

Pas d'Éducation aux Médias et à l'Information sans les professeur(e)s documentalistes !

L'intersyndicale (SNES-FSU, Sgen-CFDT) avec le soutien de l'ADBEN Languedoc-Roussillon, se mobilise contre la marginalisation des professeurs documentalistes et souhaite interpeller notre hiérarchie sur un certain nombre de questions d'actualité pour notre profession.

Le métier de professeur documentaliste occupe une place à part dans l'Éducation Nationale du fait de ses nombreuses spécificités qui en font toute sa richesse et ce métier aux multiples facettes attend depuis de nombreuses années des avancées afin de pouvoir être exercé sereinement et pleinement dans tous les établissements.

La publication du décret de 2014 sur les Obligations Réglementaires de Service a permis un alignement avec les dispositions communes applicables à tous les enseignants. Ainsi le service d'un professeur documentaliste peut comprendre des heures d'enseignement décomptées chacune pour la valeur de deux. Or la mise en œuvre de ce décret soulève des difficultés en ce qui concerne les professeurs documentalistes. Certains collègues impliqués depuis longtemps dans des dispositifs pédagogiques (TPE, AP...) ou maîtres d'œuvre de formations à l'EMI ont vu leur implication pédagogique minimisée, certains chefs d'établissement craignant les conséquences horaires sur leurs services. Dans d'autres académies, des interprétations très différentes sur l'application du décret mettent les collègues en difficulté à un moment où se construisent les projets dans la perspective de la rentrée 2016 et où la mise en œuvre du référentiel de l'EMI s'organise.

Ces difficultés sont-elles, une fois encore, liées à la méconnaissance du métier de professeur documentaliste et de ses spécificités, ou bien est-ce une volonté de détourner les missions de ces personnels ? L'instauration de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) témoigne d'une prise de conscience de l'importance de l'acquisition d'une culture informationnelle. Pour que tous les élèves, dans tous les établissements, puissent en bénéficier, il faut donner aux professeurs documentalistes les moyens d'assurer cet enseignement. La reconnaissance de notre rôle pédagogique doit maintenant se concrétiser par de réelles avancées, d'abord en confortant notre participation à la prise en charge de l'EMI, mais aussi en améliorant nos conditions de travail, notamment dans le respect de nos droits.

Aussi demandons-nous l'application effective des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 concernant les missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré. (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=87302)

De plus, du fait d'un sous-recrutement chronique en postes de professeurs documentalistes, la question de l'ouverture des Centres de Documentation et d'Information (CDI) se pose : comment en permettre l'accès à tous les élèves ? Pour autant, ce n'est pas aux professeurs documentalistes de pallier les défaillances du recrutement, au détriment de leurs conditions de travail. C'est à l'administration de trouver des solutions et de recruter en conséquence.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, notre ministre, dans son discours du 9 février 2016, a remercié officiellement « *nos professeurs documentalistes qui sont les véritables maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias.* » Cette déclaration est une reconnaissance de notre mission d'enseignement des compétences info-documentaires nécessaires à la formation du citoyen dans la société de l'information.

Aussi, nous réaffirmons aujourd'hui la nécessité d'un recrutement de professeurs documentalistes, et d'un besoin de clarification de nos missions, ainsi qu'une prise en compte des conditions d'un bon fonctionnement, au service des élèves, des CDI.

C'est pourquoi l'intersyndicale souhaite obtenir une audience au Rectorat, dans le but d'obtenir des réponses concrètes à ces questions.

**Le collectif des professeurs documentalistes
de l'Académie de Montpellier
réuni en intersyndicale le mercredi 11/05/2016
SNES FSU - ADBEN LR - SGEN-CFDT**